

Quelle est la raison de la tutelle des Imams immaculés (bénis soit-ils)

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



.(Quelle est la raison de la tutelle des Imams immaculés (bénis soit-ils

Résumé de la réponse

On peut prouver la tutelle des Imams immaculés (que la paix de Dieu sur eux), par 4 arguments qui sont : le Livre, la Tradition, le bons sens et le consensus. Le consensus des Oulémas chiites est, sans se sentir besoin de se référer à leurs dires, est, tellement, clair et évident même pour les oulémas et les penseurs d'autres confessions qui n'expriment, à cet effet, .aucun doute

S'agissant du bons sens, d'aucuns ont évoqué la règle de " clémence" et l'ont considéré comme un argument suffisant pour prouver que c'est le prophète ou l'imam immaculé qui doit prendre les rênes de la société. Mais, il y a parmi les oulémas ceux qui, considérant cet argument . "comme insuffisant, se réfèrent à l'argumentation de la " sagesse

Sont nombreux des versets coraniques qui indiquent l'authenticité de la tutelle prophète de l'islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) et le verset le plus évident et

manifeste à cet égard est, peut-être, le verset 6 de la sainte sourate 33 du noble coran " Pour . "les croyants, le prophète a priorité sur eux-mêmes

Il existe de nombreux hadiths sur la tutelle des Imams immaculés (bénis soient-ils). Parmi eux, on peut mentionner un hadith du vénéré imam Sadegh(bénit soit-il), qui, cite le verset 55 de la sainte sourate 5 du noble coran" Non, vous n'avez d'autre ami que Dieu, et son messager et les croyants qui établissent officiellement et acquittent l'impôt cependant qu'ils s'inclinent", et souligne : " Ce verset veut dire que Dieu et ses messages et les croyants à savoir le vénéré Imam Ali(bénit soit-il) et ses enfants ont priorité, jusqu'au jour du jugement dernier plus , sur vous vous- . "mêmes, en ce qui concerne vos affaires et vos biens

Réponse détaillée

Dans la culture islamique, abstraction faite de la nécessité de l'existence d'un souverain pour gérer les affaires de la société, personne n'a le droit de gouverner à sa guise la société, sauf Dieu le Tout-puissant à Qui appartient tout l'univers, ce qui implique que l'homme doit être soumis à ses ordres. 1[1] Or, Si Dieu nous invite à obéir à une personne ou à un groupe particulier, nous devrons le faire, et si Dieu définit des conditions pour le Souverain et nous laisse la charge et le soin de choisir le souverain de la société parmi les personnes ayant des .conditions requises, nous devons faire preuve, également d'obéissance

Les Musulmans ont eu, dès le début, cette croyance que Dieu, le Tout-puissant a confié la gestion et la gouvernance de la société à la personne du prophète, le très vénéré Mohammad (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) et les adeptes des gens de la Demeure prophétique croient que cette mission a été confié, ensuite, aux imams immaculés (bénis soit-ils). Et on peut le prouver par 4 arguments qui sont : " Le Livre, la Tradition, le bon sens et le consensus. Même les penseurs appartenant à des autres confessions n'ont exprimé aucun doute sur le consensus des oulémas chiites sur sujet. En général, le principe de "l'Imamat" qui a constitué et qui constitue, toujours et encore, l'un des principes du Chiisme, se distingue par cette particularité qu'après le prophète de l'islam, dernier messager de Dieu, le très vénéré Mohammad (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), c'est aux

Imams immaculés (bénis soit-ils), que sont confiés la mission et la charge de la gestion et la gouvernance de la société. Par conséquent, le Chiisme croit que le noble prophète de l'islam était, à la fois, investi de la mission de la prophétie et de l'Imamat. [2] le rang de la prophétie est la prise de conscience et la connaissance des mystères divins dans l'univers de la genèse .et de la description

S'agissant de l'argument relevant du bon sens, d'aucuns ont évoqué la règle de " clémence" et l'ont considéré comme un argument suffisant pour prouver que c'est le prophète ou l'imam immaculé qui doit prendre les rênes de la société. Mais, il y a parmi les oulémas ceux qui, considérant cet argument comme insuffisant, se réfèrent à l'argumentation de la " sagesse".

[3]

."On peut expliquer, brièvement, en ces termes l'argument de " la sagesse

Le bon sens, après avoir prouvé l'existence de Dieu, le Tout-puissant, ainsi que l'existence du monde métaphysique et de la résurrection (le jour du jugement dernier), en déduit que tout ce que font les êtres humains dans le monde d'ici-bas, peut avoir un effet éternel sur leur vie dans l'au-delà. Le bon sens se trouve impuissant à découvrir ces effets et impacts et à en distinguer et déchiffrer les cas. Partant de là, la sagesse de Dieu, le Tout-puissant implique que soient envoyés pour guider et orienter les fils d'Adam, tout en leur ouvrant la porte du Salut. Il s'agit d'un objectif dont la réalisation exige que les prophètes soient immaculés et détachés de toute erreur tant au niveau de l'interprétation que la réception des ordres de Dieu en vue de les transmettre au public. Ensuite, le bon sens, tout en décortiquant la question de la chasteté conclut que la chasteté dans l'interprétation et la transmission la Révélation est en complémentarité avec la chasteté dans les autres domaines d'activités et d'interventions de l'Immaculé. Donc, le Messager doit être loin des péchés et des erreurs dans toutes les affaires. Partant de là, le bons sens préconise de confier, selon la sagesse divine, toutes les affaires de la société à l'Immaculé. Or, dans l'optique de la religion, c'est le messager de Dieu qui est censé prendre les rênes de la société. Ceci dit, si le bon sens se penche sur le rang de l'Imamat et considère l'Imam comme le commentateur du message divin de la prophétie, il doit arriver à la même conclusion avec une méthode similaire. Par conséquent, le bon sens, après avoir

prouvé la chasteté du prophète et de l'Imam, considère que la sagesse divine implique que la gestion et la gouvernance de la société soient confiées à eux. Et c'est ainsi que le bon sens prouve la tutelle du prophète et des Imams immaculés, qui signifie, en effet, la gestion des affaires de la société

Sont nombreux des versets coraniques qui indiquent l'authenticité de la tutelle prophète de l'islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants) et le verset le plus évident et manifeste à cet égard est, peut-être, le verset 6 de la sainte 33 du noble coran où Dieu dit : "Pour les croyants, le prophète a priorité sur eux-mêmes". 5[4] Ce verset prouve le fait que le noble prophète a priorité sur tous les croyants du très vénéré prophète de l'Islam sur les croyants. Autrement dit, le messager de Dieu est plus prioritaire que les croyants eux-mêmes, pour les prises de décisions et les croyants ne doivent pas s'opposer à ses proses de décisions tant au niveau individuel qu'à l'échelle sociale.6[5] Ce verset prouve la priorité totale et la tutelle absolue du noble prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), dans toutes affaires liés à la charia; car s'est dans cette sphère que les gens peuvent décider de leurs affaires

A en juger de nombreux hadiths dont l'authenticité a été bien confirmé, le messager de Dieu a évoqué cette question au jour de Ghadir-e Khom, lorsqu'il s'adressa ainsi à la foule: " Est-ce que je ne suis pas plus proches de vous que de vous-mêmes ? Oui, répondit la foule. Puis le noble prophète prit la main de Ali dans la sienne et dit : " Celui dont je suis mawlah(patron,maître) Ali aussi l'est" 7 [6] Par conséquent, ce verset prouve la tutelle prophétique [révolue au vénéré Ali et les autres Imams immaculés (que la paix divine soit sur eux). 8[7]

Il y a un autre verset du noble coran qui porte sur la tutelle prophétique et alaouite. Au verset 55 de la sainte sourate 5, le plateau servi, du noble coran, nous lisons: " Non, vous n'avez d'autre ami que Dieu et son messager et les croyants qui établissement l'Office et acquittent [l'impôt cependant qu'ils s'inclinent". 9[8]

Ce verset prouve, d'une manière absolue, la tutelle d'un cercle particulier qui ne sont autres que .le prophète et les imams immaculés

Sont nombreux les hadiths sur la tutelle des imams immaculés et nous venons de citer, dans le présent débat, certains d'entre eux. Ici, nous pouvons mentionner, encore, comme exemple un hadith du vénéré imam Sadegh(béni soit-il) qui commente ainsi le verset 55 de la sainte sourate 5 du noble" " Ce verset veut dire que Dieu et ses messages et les croyants, à savoir le vénéré Imam Ali(béni soit-il) et ses enfants, ont priorité, jusqu'au jour du jugement, sur vous- .mêmes, en ce qui concerne vos affaires et vos biens

: Pour avoir des informations supplémentaires

Mahdi Hadavi Damaghani, " La tutelle et la religion", Institut culturel de Khané Khérad, Qom, -1 .2ème volume, 2001

.R.F : Javadi Amoli, " La Vélayat-e Faghîh (Le leadership en Islam), p.29-[1]

On entend par Imamat" la pise en charge et la direction de l'Oumma islamique). On]ρ[2] emploie une autre signification pour "l'imamat" qui veut dire que l'Imam tout comme le prophète est lié à la source de science divine. Et certains ont eu tort de ne pas se pencher que .cette seconde signification de l'Imamat. (R.F: Mahdi Haéri Yazdi, " Sagesse et Etat" p. 171

Contrairement aux allégations de ceux qui, sans aucune recherche et investigation, [3] considèrent la règle de "la clémence" comme le seul argument rationnel et ce sans tenir compte des objections, faites, depuis des siècles, contre ladite règle, de la part des autres savants et penseurs, y compris Fakhre Razi.(R.F: Mahdi Haéri Yazdi, " Sagesse et Etat"

R.F: Montazeri Velayat-e Faghah, volume I, P.P 37-73[4]

Les Partis [5]

R.F: Seyyed Kazem Haéri, la vélayat à l'époque de l'occultation, p. 153, Montazeri Velayat- [6]
e Faghah, volume I PP, 37-40

R.F: Majlessi, Baharol Anvar, volume IIIVII, p.108; Montazeri Velayat-e Faghah, volume I P,[7]
.40

.R.F: Seyyed Kazem Haéri, la vélayat à l'époque de l'occultation, p. 153 [8]